



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE SAÔNE- ET- LOIRE

Arrêté n °2013337-0012

signé par

Catherine SEGUIN - Secrétaire Générale de la Préfecture de Saône- et- Loire

le 03 Décembre 2013

**Préfecture de Saône- et- Loire 71
Direction des Libertés Publiques et de l'Environnement
Bureau de la Réglementation et de l'Environnement**

Arrêté modificatif Produk Scène à Beaubery



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de la réglementation
et de l'environnement

ARRÊTÉ

LE PRÉFET DE SAÔNE ET LOIRE

Arrêté modificatif

EURL PRODUK SCENE

32 rue Louis

69003 LYON

Dépôt de produits explosifs

BEAUBERY «La Pierre au Curé»

N°

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L513-1,

Vu le décret n°2010-875 du 26 juillet 2010 modifiant la nomenclature des installations classées,

Vu le récépissé n° 08/199 délivré le 23 décembre 2008 à la société PRODUK SCENE de sa déclaration relative à un dépôt d'artifices de divertissement classé sous la rubrique n° 1311-3 de la nomenclature, situé sur le territoire de la commune de Beaubery, lieudit « La Pierre au Curé »,

Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°1311 de la nomenclature des installations classées, notamment les prescriptions applicables aux installations existantes,

Vu la déclaration d'existence présentée le 1er juin 2012 par la société PRODUK SCENE, complétée le 26 mai 2013,

Vu la visite effectuée par l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne le 31 mai 2012,

Vu l'avis et les propositions de l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne du 15 novembre 2013,

Considérant l'évolution de la réglementation, notamment de la nomenclature des installations classées, depuis la délivrance du récépissé de déclaration susmentionné,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Les activités exercées par la société PRODUK SCENE pour son site de Beaubery, sont les suivantes :

RUBRIQUE	(A.E.D.N.C)	Désignation des installations	Niveau d'activité
1311-3	E	Stockage de produits explosifs . La quantité équivalente totale de matière active susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 100kg mais inférieure à 500kg.	495kg

ARTICLE 2-DROIT DES TIERS :

Les droits des tiers sont et demeurent exclusivement réservés.

ARTICLE 3 - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut être contestée auprès du tribunal administratif de Dijon :

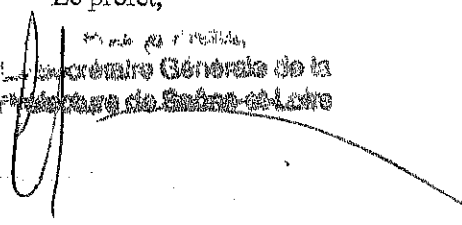
- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de cette décision.
- par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée

ARTICLE 4 -- EXECUTION ET COPIES :

Mme la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire, Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Société PRODUK SCENE, 32 rue Louis à Lyon et dont copie sera faite à :

- M. le sous-préfet de Charolles,
- M. le maire de Beaubery,
- M. le responsable de l'unité territoriale de Saône-et-Loire de la DREAL de Bourgogne à Mâcon.

Mâcon, le - 3 DEC. 2013
Le préfet,


Secrétaire Générale de la
Préfecture de Saône-et-Loire

Catherine SÉGUIN